

Fiche UE - PEDDA-U006 - Accompagnement aux apprentissages

Responsable : Président ex officio

Public ciblé

BA1 avec au minimum les étudiants concernés par l'article 100 et l'article 150 du Décret Paysage
UE quadrimestre – Article 150 - 100

Objectif

Amener les étudiants à développer des nouvelles connaissances et compétences pédagogiques, de manière à soutenir leur autonomie et la mise en place de stratégies d'apprentissage efficaces pour répondre au mieux aux exigences des enseignements.
AA – Accompagnement aux apprentissages

Contenu

- Connaissances et compétences académiques : méthodologie, langue(s) d'enseignement
- Connaissances et compétences disciplinaires : prérequis, maîtrise des contenus de cours, compréhension des codes et de la culture de la discipline
- Connaissances et compétences en gestion de soi : motivation, autorégulation, autonomie
- Connaissances et compétences numériques : outils de création de contenu, compétences numériques citoyennes

Méthodes

Le programme est individualisé. Il se décline en deux types d'accompagnement :

- Accompagnements collectifs, par exemple ateliers, séances de remédiations, groupes d'entraide méthodologiques, renforcement matière de prérequis,...
- Accompagnements individuels, par exemple entretiens, guidances (questions/réponses), tutorat par un pair.

Supports

Les étudiants ont accès à différents supports : Catalogues des activités d'aide à la réussite, slides des ateliers collectifs, outil de la semaine, vidéos et tutoriels sur les compétences numériques,...

Accès à l'espace SAA-ULB (UV) : espace de formation autonome et aux espaces SAA de leur faculté pour s'inscrire aux activités (tutorat, blocus, entretien, ateliers, guidances)

Remarques

Les aides à la réussite peuvent également orienter l'étudiant vers d'autres services visant des dispositifs sur les :

- compétences organisationnelles : gestion administrative (repérer les personnes-ressources dans l'institution, les services aux étudiants), via le service social étudiant
- compétences vocationnelles : développement du projet personnel et professionnel (faire le point sur l'orientation/réorientation) via un service d'information et de réorientation
- compétences en développement de la santé et équilibre de vie : via un service de santé mentale et/ou de bien-être

Evaluation

Cette UE ne fait pas l'objet d'une évaluation

L'UE est validée automatiquement si l'étudiant réussit tout son programme de cours relatif à la BA1.

MIS À JOUR LE 15 SEPTEMBRE 2023